

ISO/TC 34/SC 11

Secrétariat: BSI

Début de vote:  
2015-10-15

Vote clos le:  
2015-12-15

---

---

## Corps gras d'origine végétale — Détermination des produits de décomposition des chlorophylles a et a' (pheophytines a, a' et pyropheophytines)

### AMENDEMENT 1

*Vegetable fats and oils — Determination of the degradation products  
of chlorophylls a and a' (pheophytins a, a' and pyropheophytins)*

AMENDMENT 1

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

**Veillez consulter les notes administratives en page iii**



Numéro de référence  
ISO 29841:2009/FDAM 1:2015(F)

## TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet final a été élaboré dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et soumis selon le mode de collaboration **sous la direction de l'ISO**, tel que défini dans l'Accord de Vienne. Le projet final a été établi sur la base des observations reçues lors de l'enquête parallèle sur le projet.

Le projet final est par conséquent soumis aux comités membres de l'ISO et aux comités membres du CEN en parallèle à un vote d'approbation de deux mois au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

**Les votes positifs ne doivent pas être accompagnés d'observations.**

**Les votes négatifs doivent être accompagnés des arguments techniques pertinents.**

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef71a41a-0ea3-4184-83fc-d934a0b77bcb/iso-29841-2009-amd-1-2016>



### DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, Sous-comité SC 11, *Corps gras d'origines animale et végétale*.

## Introduction

Lors de la révision systématique de l'ISO 29841:2009 en 2014, il a été proposé de fournir une explication plus détaillée concernant les mini-colonnes de silice préparées au laboratoire, dans la note du 6.6. En outre, il est nécessaire de modifier la capacité des fioles en 6.2, car une capacité de 10 ml n'est pas suffisante et l'échantillon pourrait être perdu lorsqu'il se trouve dans l'évaporateur rotatif. Il a également été décidé de modifier le titre du 9.2 pour insister sur le fait que c'est la teneur relative en analytes qui est calculée.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef71a41a-0ea3-4184-83fc-d934a0b77bcb/iso-29841-2009-amd-1-2016>

# Corps gras d'origine végétale — Détermination des produits de décomposition des chlorophylles a et a' (phéophytines a, a' et pyrophéophytines)

## AMENDEMENT 1

### AMENDEMENT 1

Page 3, 6.2

Il a été signalé que la fiole de 10 ml pourrait être trop petite pour contenir l'échantillon; il convient donc d'employer une fiole de plus grande capacité. Ainsi, il convient de remplacer le 6.2 par ce qui suit:

**6.2 Fiole conique**, d'une capacité de 25 ml ou 50 ml.

Page 3, 6.6

Il a été suggéré qu'il serait utile d'inclure des précisions concernant la fabrication des cartouches de silice préparées au laboratoire; ces précisions ont donc été ajoutées. Il convient donc de remplacer le 6.6 par ce qui suit:

**6.6 Cartouche de silice**, 500 mg/6 ml ou 1 000 mg/6 ml, 55 µm, 700 nm ou **cartouche de diol**, 3 ml.

NOTE Des mini-colonnes de silice préparées au laboratoire peuvent également être utilisées pour la séparation. Utiliser à cet effet du **gel de silice 60** pour chromatographie sur colonne (0,063 mm à 0,100 mm), avec un taux d'humidité  $w = 5\%$  (fraction massique): activer le gel de silice en le chauffant toute une nuit à  $(160 \pm 5)^\circ\text{C}$ . Placer ensuite le gel de silice dans un dessiccateur pour qu'il refroidisse, puis le transférer dans une fiole bouchée. Ajouter 5 % d'eau et agiter jusqu'à ce que les éventuels grumeaux soient complètement dissous et que la poudre s'écoule librement (pendant 1 h dans un agitateur automatique). Conserver le gel de silice conditionné toute la nuit précédant l'utilisation.

Page 4, 9.2

Il a été décidé de modifier le titre du 9.2 pour insister sur le fait que c'est la teneur relative en analytes qui est calculée. Il convient donc de remplacer le titre du 9.2 par ce qui suit:

**9.2 Calcul de la teneur relative en pyrophéophytine a**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef71a41a-0ea3-4184-83fc-d934a0b77bcb/iso-29841-2009-amd-1-2016>